



FEDERATION FRANCAISE DE
TENNIS DE TABLE
Comité Départemental de l'Aveyron



REGLEMENT
Finales par classements
Échelon départemental
Date de dernière mise à jour : 25/01/2023

PRÉAMBULE

Les Finales par Classements font partie des compétitions fédérales pour lesquelles il est rappelé à tous les participants de respecter toutes les règles de fair-play que précise la Ligue dans ses Règlements Sportifs (article 3.5.2). Faute de quoi, les sanctions seront appliquées par le juge-arbitre de la compétition conformément à ces règlements.

Juge arbitre : Benjamin Cavarroc

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les féminines peuvent directement accéder aux Finales par classements au niveau régional sans être préalablement passées par le niveau départemental. Toutefois **elles devront s'inscrire à cette compétition** si elles veulent ensuite participer à la journée régionale.

Les Finales par classements au niveau du département sont ouvertes à tous les joueurs au-dessus de benjamin au premier janvier de l'année en cours et ayant moins de 1 300 points classement pour les dames et moins de 1 600 points classement pour les messieurs (classement national officiel publié au début de la deuxième phase de la saison en cours).

Cette compétition départementale est **qualificative pour l'échelon régional**. **Seul le premier joueur masculin de chaque tableau sera qualifié pour l'échelon régional**. Cependant, la Ligue déterminant le nombre de qualifiés par département et pour chaque tableau, des montées supplémentaires seront possibles et calculées par rapport au nombre d'inscrits de chaque tableau dans chacun des départements de la région Occitanie.

Dans tous les tableaux, toutes les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

Points supplémentaires :

- Les points pris en compte pour chaque joueur sont les points officiels de la phase 2.
- Le coefficient de la compétition est de 1,5

ORGANISATION SPORTIVE

Les finales fédérales par classement comportent huit tableaux :

DAMES (Ces tableaux ne seront pas disputés au niveau départemental ; **les féminines sont directement qualifiées au niveau régional. Leurs inscriptions seront à faire parvenir au JA**) à la date fixée.

- - tableau F5 : joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points) ;
- - tableau F7 : joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points) ;
- - tableau F9 : joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points) ;
- - tableau F12 : joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points).

MESSIEURS

- - **tableau H6** : joueurs classés 5 et 6, (soit compris entre 500 et 699 points) ;
(Pointage 9h00 /Début 9h30)
- - tableau H8 : joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 points) ;
(Pointage 9h00 /Début 9h30)
- - tableau H10 : joueurs classés 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points) ;
(Pointage 11h30 /Début 12h00)
- - tableau H12 : joueurs classés 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points) ;
(Pointage 13h30 /Début 14h00)
- - tableau H15 : joueurs classés 13,14 et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points)
(Pointage 13h30 /Début 14h00).

Si le nombre de participants est supérieur à 5, la compétition se déroulera par poules de trois joueurs selon la méthode dite "du serpent".

A l'issue de ces poules, **TOUS** les joueurs seront placés dans un tableau final. Il y aura un match de barrage entre un 2^{ème} de poule et un 3^{ème} de poule.

Le 1^{er} de poule est exempté du 1^{er} tour suivant les poules et rencontrera un vainqueur d'un match de barrages. **Tous les tableaux seront à classement intégral.**

Si le nombre de participants est inférieur à 5, la compétition se déroulera en une poule unique.

CORRESPONDANT et J.A.

Benjamin CAVARROC

cavarroc.benjamin@gmail.com

Tél : 06 72 20 64 15

Comité Départemental Tennis De Table 12